

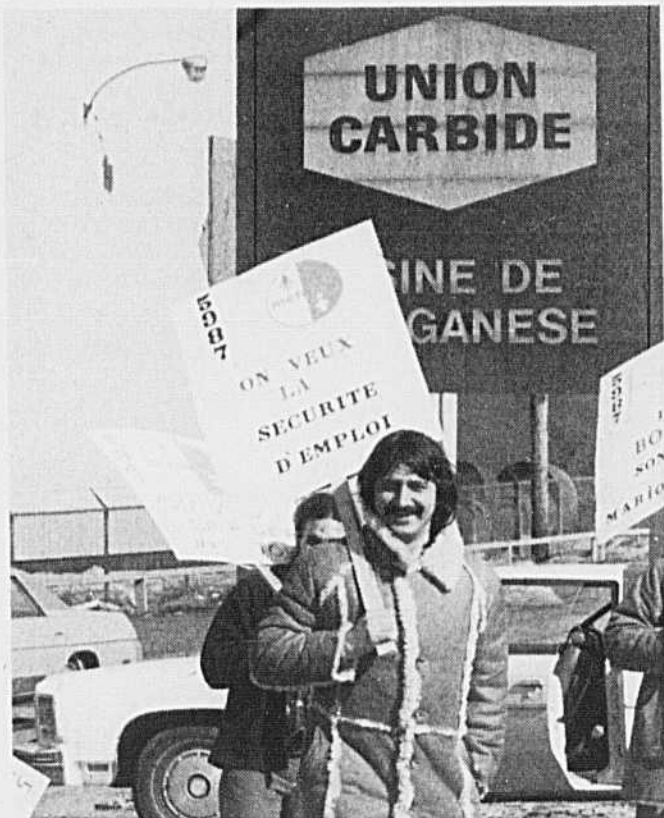
le monde OUVRIER

Bulletin d'information de la
Fédération des travailleurs du Québec
MARS 1979



Grève à la Union Carbide: La sécurité d'emploi, c'est la sécurité au travail

p. 5



Retraités et pré-retraités: "Se payer du bon temps", un droit mal reconnu

p. 8-9-10-11



Aussi dans ce numéro:

- **BILAN DU SOMMET DE MONTEBELLO**
p. 2-3-4
- **LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX
SE MOBILISENT**
p. 6
- **LE 8 MARS À MONTRÉAL**
p. 13
- **UN CODE DE DÉONTOLOGIE POUR
LES MÉDECINS DU TRAVAIL**
p. 14

Port de retour garanti, si adressé à
Fédération des travailleurs du Québec,
1290 rue St-Denis, 5ème étage,
Montréal. Téléphone: (514) 288-7431

Canada Post Postage paid
Canada Post Port payé
Third class **Troisième classe**
B-678
MONTRÉAL



SOMMET DE MONTEBELLO

Accès à la syndicalisation:

- Refus catégorique du patronat
- Non engagement du gouvernement

La principale revendication de la FTQ au Sommet de Montebello, soit l'accès à la syndicalisation, a été accueillie par un refus catégorique de la part du patronat et par un non-engagement de la part du gouvernement du Québec. La FTQ aura cependant réussi à



“La FTQ se présente au Sommet économique avec une très grande ouverture d'esprit et avec la ferme détermination de représenter les intérêts des travailleurs qui nous mandatent.”

soulever un débat important sur l'accréditation multipatronale et, tôt ou tard, le gouvernement sera obligé de se brancher sur cette question.

L'accès à la syndicalisation était l'un des thèmes inscrits à l'ordre du jour du deuxième Sommet socio-économique; la délégation de la FTQ avait décidé de mettre de l'avant l'accréditation multipatronale comme façon de permettre la syndicalisation massive des travailleurs du secteur privé.

L'accréditation multipatronale permettrait en effet aux travailleurs de plusieurs petites et moyennes entreprises dans un secteur donné d'obtenir une seule accréditation et de négocier une seule convention collective, tout en respectant les syndicats déjà existants dans ce secteur.

Comme prévu, la délégation patronale, particulièrement les représentants des petites et moyennes entreprises, a opposé un non catégorique à la position de la FTQ. Quant au gouvernement Lévesque, il s'est dit préoccupé par le fait que le taux de syndicalisation des travailleurs du secteur privé au Québec (à peine 20%) est l'un des plus bas au monde mais il n'a pas voulu s'engager à instaurer l'accréditation multipatronale; il a tout au plus promis de faire une étude sur ce sujet en 1979 pour amorcer la discussion entre les parties.

L'utilisation des injonctions dans les relations de travail a aussi été discutée par les participants au Sommet. La FTQ et le mouvement syndical en général ont toujours dénoncé le recours aux injonctions dans les conflits de travail. Le patronat

s'est dit ouvert à une certaine réforme (possibilité pour les parties de se faire entendre avant l'émission d'une injonction et instauration d'un tribunal spécialisé en cette matière) et le gouvernement s'est engagé à poser certains gestes dans ce sens.

Enfin, le gouvernement Lévesque s'est dit prêt à soutenir les expériences de participation des travailleurs à l'organisation de leur travail et à mettre à la disposition des parties toute l'information sur les expériences tentées dans d'autres pays.

**le monde
ouvrier**

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Responsable:
Pierre Richard.

1290 rue Saint-Denis, 5ème étage,
Montréal, Québec, H2X 3J7
Téléphone (514) 288-7431.

Tirage: 39,000

Le doyen des journaux syndicaux
au Québec et au Canada. Première
parution: 18 mars 1916.

Composé et imprimé par des travail-
leurs membres de la FTQ à l'im-
primerie Transcontinentale.

Dépôt légal à la Bibliothèque natio-
nale du Québec.



SOMMET DE MONTEBELLO

Un consensus:

Caisses de stabilisation pour les licenciements

C'est dans le domaine de la politique de main-d'oeuvre que le Sommet de Montebello a permis les progrès les plus tangibles. Les centrales syndicales, le patronat et le gouvernement ont en effet fait consensus sur la nécessité de créer des mécanismes pour faire face aux licenciements collectifs, en les prévenant dans la mesure du possible et en venant en aide aux travailleurs qui en sont victimes; cela pourrait prendre la forme d'une caisse de stabilisation de l'emploi ou de plusieurs caisses sectorielles du même genre.

En prenant pour exemple la vieille revendication du Syndicat des métallos pour un fonds miniers, la FTQ a favorisé l'instauration de plusieurs caisses sectorielles de stabilisation de l'emploi qui seraient mieux adaptées aux besoins et aux problèmes de chaque secteur; ces fonds pourraient compenser financièrement les travailleurs victimes de licenciements collectifs, leur permettre de se recycler, etc.

Le gouvernement s'est engagé à entreprendre dès que possible une étude sur la mise en place d'un tel mécanisme, son financement, son mode de gestion (fort probablement paritaire selon le premier ministre Lévesque), sa place par rapport à l'assurance-chômage,...

D'autre part, un consensus s'est aussi dégagé sur la nécessité d'une formation socio-économique pour les jeunes à l'école secondaire et au cegep; le contenu de cette formation devrait être établi avec la participation de toutes les parties. Le gouvernement s'est de plus engagé à accroître son aide à la formation syndicale et a invité les employeurs à favoriser les congés-éducation.

Enfin, il y a eu entente pour des rencontres bi-latérales entre le patronat et le mouvement syndical avec le support technique du gouvernement sur les problèmes de main-d'oeuvre dans les différents secteurs.



Le consensus le plus important du Sommet a porté sur les problèmes de main-d'oeuvre.

La FTQ soulève les problèmes de chômage et d'inflation

Tout en reconnaissant l'existence de certains faits positifs dans la situation économique, comme l'augmentation des investissements publics et le rétablissement de l'emploi dans les secteurs traditionnels, la FTQ s'est dit fort inquiète du haut taux de chômage (autour de 11% en 1978) et de la reprise de l'inflation (9%). Pendant ce temps le revenu réel des travailleurs n'a progressé que de 6.3% entre octobre 1977 et octobre 1978 et le pouvoir d'achat réel du revenu familial a diminué en moyenne de 5% en 1977. Par contre, en 1978, les profits ont connu une hausse d'environ 20%.

Dans son exposé à l'ouverture du Sommet, la FTQ s'est

adressé en ces termes au premier ministre: "Il est malheureux, cependant, que vous n'ayiez pas accordé plus d'importance à la situation désastreuse du chômage et de l'inflation et que vous considériez presque comme normale une diminution du revenu réel des travailleurs en 1977 et 1978. A l'analyse attentive de la situation actuelle, on ne peut que constater qu'avec la forte augmentation des profits, c'est le patronat qui a empêché les résultats de cette conjoncture favorable car il n'a pas réinvesti au Québec. Cette situation a été aggravée par un boycott larvé des investisseurs privés encouragés par les hauts cris du patronat sur les lois 101, 45, ... et par des coups bas comme ceux de la Sun Life et de Cadbury."



La FTQ a accusé le patronat de ne pas réinvestir au Québec ses profits

La FTQ a accusé le patronat de ne pas réinvestir au Québec les énormes profits (environ 20% en 1978) qu'il y réalise et a dénoncé "la retenue probablement organisée des entreprises privées à investir au Québec dans le secteur manufacturier accompagnée d'un déplacement en douce de certaines activités vers Toronto ou l'Ouest canadien."

D'autre part, la FTQ a enjoint le gouvernement du Québec de se donner une politique de développement axé sur le plein emploi et d'être le moteur de cette politique. "Il appartiendra aux investisseurs privés de devancer le Gouvernement et non au Gouvernement d'attendre et de supplier les investisseurs privés. En ce sens, toutes les politiques d'aide à l'entreprise privée devront être très sélectives et être accompagnées d'un contrôle gouvernemental équivalent à la participation financière publique."

Aide à l'entreprise

Dans le même sens, la FTQ a questionné la sagesse des politiques d'aide à l'entreprise appliquées par le gouvernement péquiste:

"Votre Gouvernement a ouvert les goussets de l'Etat aux PME mais celles-ci ne semblent pas s'être ouvertes davantage aux préoccupations sociales du milieu, à preuve leur opposition acharnée à la syndicalisation de leurs travailleurs."

"Vous êtes intervenus massivement pour aider l'entreprise privée avec les deniers publics, mais malheureusement vous ne vous êtes pas dotés de moyens de contrôle public sur ces entreprises subventionnées à l'exception, bien sûr, de votre programme de création d'emplois communautaires. Nous exigeons que le gouvernement se donne un droit de regard dans les entreprises qui reçoivent de

l'aide à même les fonds publics."

Canalisation de l'épargne

Depuis nombre d'années, la FTQ préconise une canalisation de l'épargne des Québécois (fonds de pension, assurances...) pour qu'elle serve au développement du Québec. Le gouvernement a précisé au Sommet qu'une étude en ce sens sera disponible dans les prochains mois et il a invité les institutions financières à se concerter avec lui pour que les épargnes soient dirigées vers des projets d'investissements qui profiteront aux Québécois.

Fabrication d'automobiles

Enfin, le premier ministre Lévesque a



donné suite à une revendication de la FTQ et des Travailleurs unis de l'automobile pour que des pressions soient entreprises sur le gouvernement fédéral afin que le Québec obtienne sa juste part en matière de fabrication d'autos. Présentement, le Québec compte pour 30% dans le marché canadien de l'automobile alors qu'il ne détient que 8% des emplois dans ce secteur. Le patronat québécois a donné son accord pour s'associer à des démarches conjointes avec la FTQ et le gouvernement québécois auprès du gouvernement fédéral.

Pour les 350 grévistes de Union Carbide

La sécurité d'emploi, c'est la sécurité au travail

Pour les 350 métallos en grève à la Union Carbide de Beauharnois, obtenir la sécurité d'emploi, c'est une condition essentielle pour le respect de la sécurité et de la santé au travail.

En effet, Union Carbide a de plus en plus recours à la location de machinerie qui est opérée par des travailleurs non syndiqués. Ces travailleurs échappent donc à la protection de la convention collective et aux dispositions concernant la sécurité au travail.

Plus grave encore est la décision de la compagnie de réduire le nombre de travailleurs requis pour chaque opération; ainsi Union Carbide propose de réduire de six à quatre le nombre de travailleurs pour opérer chaque four à manganèse. C'est l'explosion de l'un de ces fours qui a causé récemment la mort de cinq employés-cadres de la compagnie qui continuaient les opérations en dépit de la grève; vouloir effectuer ce travail avec un personnel réduit, constitue un danger très grand pour la sécurité des travailleurs.

Les travailleurs de la Union Carbide, membres du Syndicat des métallos (FTQ), demandent donc des garanties contre les sous-contrats (opérateurs non syndiqués) et contre les projets de la compagnie de réduire son personnel. C'est principalement

accessibilité. A part l'ancienneté, la compagnie calcule pour chaque employé des crédits de service et elle se base sur ces crédits pour déterminer le montant de la pension et l'accès à celle-ci. Or, un travailleur mis à pied temporairement perd des crédits de service, de même qu'un travailleur dont le congé de maladie dépasse trois mois. De plus, la compagnie a égaré les dossiers de ses plus vieux employés dont certains ont perdu ainsi pour



Sans sécurité d'emploi, c'est la vie et la sécurité physique des travailleurs qui sont mis en cause.

plusieurs années de crédit de service (9 ans dans un cas). Le syndicat réclame des réajustements pour les travailleurs lésés ainsi qu'une forme de calcul plus équitable.

Santé et sécurité

En 1975, les métallos de la Union Carbide avaient mené une grève de six mois sur les problèmes de santé et de sécurité et en étaient sortis victorieux. Cette fois-ci, la compagnie a tenté de remettre en cause les clauses négociées en 1975; aujourd'hui encore, elle conteste l'application des normes américaines, prévue dans la convention collective, sur les taux de poussière et de gaz. Les travailleurs sont bien déterminés à ne pas reculer d'un pouce sur ces questions.

Jusqu'à présent, les grévistes ont fait preuve d'une solidarité à toute épreuve devant cette multinationale américaine qui possède 540 usines à travers le monde. Ils ont refusé de céder aux provocations des quelques 40 fiers-à-bras de l'Agence NAC engagée par la compagnie. Ils sont prêts à tenir le temps qu'il faudra pour obtenir une victoire aussi importante que celle de 1975.



Les métallos de Beauharnois ont fait du piquetage en face du siège social de Union Carbide à Toronto.

pour obtenir cette sécurité d'emploi qu'ils sont en grève depuis le 25 novembre dernier.

Fonds de pension

L'autre grand point en litige, c'est l'accessibilité au fonds de pension et la façon de calculer cette

● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LU

Les fonctionnaires fédéraux se mobilisent

Toujours menacés par le Bill C-22 qui leur enlèverait dans les faits le droit de négocier, les fonctionnaires fédéraux viennent de recevoir un nouveau coup bas de la part du gouvernement d'Ottawa. Celui-ci a en effet décidé de mettre fin unilatéralement à l'entente négociée au sujet de la prime au bilinguisme.

Cette décision du gouvernement Trudeau affecte quelque 12,600 fonctionnaires fédéraux dans la seule région de Montréal, qui perdront la prime de \$800 par année pour compenser le fait qu'ils doivent utiliser la langue seconde dans le cadre de leur travail. A travers le Canada, plus de 50,000 fonctionnaires sont affectés par cette coupure.

La décision du gouvernement fédéral a aussi

pour conséquence d'abolir 400 emplois reliés aux programmes de formation linguistique. Enfin, il s'agit d'un dangereux précédent par lequel le gouvernement fédéral peut rompre unilatéralement des ententes négociées.

L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a décidé de réagir vivement à ce nouveau coup du gouvernement Trudeau. Quelque 50,000 griefs ont été formulés, une manifestation a été organisée dans les rues de Montréal, des piquets d'information ont été dressés et un boycottage de la langue seconde devrait démarrer au début d'avril. Si tout cela ne suffit pas, l'AFPC envisage déjà des actions plus percutantes.

Liste des conflits FTQ

(au 21 mars 1979)

<u>Employeur</u>	<u>Ville</u>	<u>Nbre de trav.</u>	<u>Syndicat</u>	<u>Début</u>
Durand Pontiac Buick	Chomedey	8	Commerce (vend. autos)	22/09/78
Mines de Gaspé	Murdochville	1,200	Métallos	17/10/78
Léo Lessard	St-Joseph-de-Beauce	102	U.E.S.	20/11/78
Union Carbide	Beauharnois	350	Métallos	25/11/78
Câbles industriels	Québec	55	Métallos	29/11/78
Indusmin Ltée	St-Jérôme	103	Métallos	19/01/79
Universal Electric Products	Montréal	17	T.U.A.	12/02/79 (lock-out)
Boisfrancs Ka'n'enda	Mont-Laurier	70	Bûcherons	13/02/79
Sidbec Dosco	Contrecoeur	1,600	Métallos	03/03/79
Sidbec Dosco	Montréal	970	Métallos	04/03/79
Sidbec Dosco	Longueuil	221	Métallos	04/03/79
Entretien Chevalier Domglas	Joliette Montréal	9 875	U.E.S. Ouvriers unis du verre	09/03/79 09/03/79 (lock-out)
Domtar	Delson	85	Industries chimiques	12/03/79
Canada Cup	Lachine	24	Ind. chimiques	17/03/79

● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE



Règlement, chez Vilas

Les 60 travailleurs de la compagnie de meubles Vilas à Saint-Léonard viennent de sortir d'une grève d'un mois. Ils ont obtenu un contrat de travail de trois ans avec une augmentation de \$0.60 l'heure pour la première année et une réouverture sur les clauses salariales pour la deuxième et la troisième années.

Travaillant dans un secteur industriel où les fermetures d'usines sont fréquentes, les ouvriers de Vilas ont négocié une paye de séparation d'une semaine de salaire pour chaque deux ans d'ancienneté, en cas de fermeture.

Ces travailleurs sont membres du local 402, affilié à la FTQ, de l'Union internationale des rembourreurs. La réputation d'anti-syndicalisme de Vilas n'est plus à faire. On se souvient du long conflit à Cowansville. Depuis ce temps, la compagnie est passée dans les mains de l'homme d'affaires Normand Ricard et la situation s'est encore plus détériorée.

Six mois de grève chez Durand Pontiac

La FTQ a accusé Durand Pontiac Buick de Laval d'utiliser des tactiques déloyales pour briser la détermination de ses 8 vendeurs d'automobiles en grève depuis six mois et pour saboter les nouvelles dispositions du Code du travail concernant l'arbitrage de la première convention collective.

En effet, le juge Yves Forest de la Cour supérieure a donné suite à la requête de Durand Pontiac et a ordonné la suspension des travaux du Conseil d'arbitrage nommé par le

ministre du travail pour définir la première convention collective.

Selon la FTQ, la décision de la Cour supérieure de suspendre l'arbitrage de la première convention collective chez Durand Pontiac Buick peut être très lourde de conséquences pour l'ensemble des travailleurs pris avec un problème similaire. Cela ressemble fort à une tentative pour saboter les nouvelles dispositions du Code du travail qui rendent possible l'imposition d'une première convention collective.

Accidents de travail: Les travailleurs de GM en ont assez !

Le syndicat des 4,000 travailleurs de l'usine de General Motors à Sainte-Thérèse a accusé le gouvernement Lévesque et la Commission des accidents du travail "d'agir avec complaisance et mollesse face à la situation scandaleuse en matière de sécurité qui prévaut à l'usine de Sainte-Thérèse".

Le président du local 1163 des Travailleurs unis de l'automobile, affilié à la FTQ, M. Normand Labrie, a affirmé que "la CAT et le gouvernement Lévesque ferment les yeux devant ce qui se passe chez GM".

M. Labrie a résumé ainsi la situation:

- il y a plus de 1,200 cas de violation par GM de l'article 21 de la Loi des accidents de travail, qui l'oblige à soumettre un rapport à la CAT dans les 48 heures qui suivent un accident;
- le syndicat a déposé plus de 200 plaintes contre la violation par GM de l'article 40 a) de la Loi des accidents de travail qui oblige la compagnie à payer au travailleur accidenté les 5 premiers jours d'absence à cause d'un accident de travail, dans les délais prévus;
- les travailleurs de GM attendent une décision de la CAT dans 30 cas de maladies professionnelles et il y a 50 autres cas d'accidents en attente;
- il y a une centaine d'autres cas qui sont bloqués devant le Bureau de révision, certains depuis plus de deux ans.

La situation et les besoins des retraités et des pré-retraités

“Se payer du bon temps”: un droit bien mal reconnu

Le document de travail que vient de publier le Conseil du travail de Montréal sur la situation et les besoins des retraités et des pré-retraités porte un titre quasi ironique. En intitulant ce dossier “Se payer du bon temps”, les auteurs ont voulu attirer l'attention sur ce droit fondamental bien peu reconnu dans notre société.

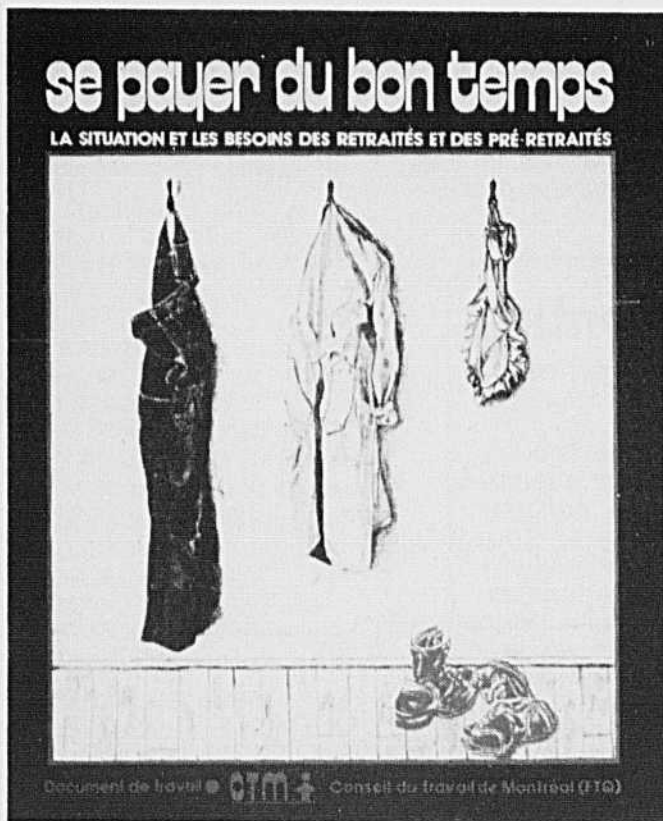
Le document, dont la publication a été rendue possible grâce à une subvention de la Faculté d'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal s'inspire de la réflexion collective de quelques dizaines de participants à des cours de préparation à la retraite organisés par le CTM en

collaboration avec le service d'éducation de la FTQ et la FEP.

On y brosse un tableau assez complet de la situation des travailleurs au moment de la mise à la retraite. On y retrouve de nombreux renseignements sur les régimes publics (fédéral et provincial) et sur les régimes privés. Enfin, tout au long du document on y formule des propositions de réformes législatives, bien sûr, mais aussi des revendications que sont invités à défendre les syndicats face à leur employeur.

Au moment de sa recherche, Francine Comte, qui fut l'une des principales rédactrices du document, fut à même de constater, qu'à part certaines expériences menées par des syndicats dans leur secteur particulier, l'ensemble du mouvement syndical n'avait pas développé de politiques très précises et élaborées face à la retraite.

Le document n'est pas présenté comme un texte exhaustif qui prétendrait avoir fait l'inventaire de tous les problèmes et proposer toutes les solutions. Il constitue cependant une étape de réflexion importante pour le mouvement, peut-être le début d'une action d'envergure.



Plusieurs des propositions du document “Se payer du bon temps” feront l'objet de débat au congrès du Conseil du travail de Montréal en avril prochain. Vous pouvez vous procurer ce document en communiquant avec le CTM à 288-1970.

“Le plaisir de vivre ça s'organise. Minutieusement. Avec d'autant plus d'attention que c'est plus important!

Ca s'organise et, comme toutes les conditions de travail un peu humaines, ça se gagne. Personne ne nous en fera cadeau. On doit, au domaine de la joie de vivre, comme à celui des conditions de travail, arracher à la société ces droits qu'elle s'obstine à faire passer pour des privilèges.”

Une liste de revendications pour le mouvement syndical...

L'une des principales contributions du document "Se payer du bon temps" aura probablement été de dresser pour la première fois une liste de revendications syndicales qui peuvent être soumises à la discussion dans nos instances. Ces revendications s'inspirent de luttes menées par certains affiliés, mais aussi des vœux qu'ont exprimés les participants à des cours de préparation à la retraite organisés par le CTM. En voici la liste:

Ca commence au travail...

Pour les travailleurs âgés, les syndicats devraient réclamer que:

- 1- les entreprises créent des postes qui fassent appel à l'expérience, à l'initiative et au jugement des travailleurs plus expérimentés; on pourrait aussi revendiquer pour eux qu'ils acquièrent plus d'autonomie dans l'organisation de leur travail et de leurs horaires, etc. . . : on pourrait, par exemple, les mettre en charge d'équipes chargées de reviser les méthodes de travail dans le but d'améliorer les conditions;
- 2- lorsqu'ils en sentent le besoin, les pré-retraités puissent être affectés à de plus légers travaux sans perte de salaire, ni autres avantages;
- 3- si nécessaire, on les fasse recycler au frais de l'employeur;
- 4- on abaisse les charges de travail sans perte de traitement (surtout pour les travailleurs rémunérés au rendement).

Cours de préparation à la retraite

Personne aujourd'hui ne conteste l'importance de la formation professionnelle. On devrait aussi nous préparer par des cours à "se payer du bon temps". Les syndicats devraient

réclamer à cette fin:

- 1- que des programmes de préparation à la retraite soient instaurés sur les lieux de travail et durant les heures de travail;
- 2- que ces sessions de préparation à la retraite soient sous la responsabilité du syndicat. Ainsi, elles pourront devenir un lieu de solidarité, de discussion et d'échanges où les travailleurs se feront entendre et développeront

de travailler; d'autres dont la santé est déficiente devraient pouvoir quitter plus tôt le travail sans souci. Les syndicats doivent réclamer:

- 1- qu'il n'y ait pas d'âge de mise à la retraite obligatoire;
- 2- que tous les régimes de rente permettent la retraite sans réduction actuarielle à partir de 60 ans;
- 3- que des indemnités de pré-retraite soient versées, surtout pour les travailleurs qui



La retraite est une nouvelle étape de la vie, étape que tous auront à franchir. Et pour bien la vivre, il faut la préparer.

- des contacts entre eux, en plus de recevoir de l'information;
- 3- de même, lorsqu'on négocie des clauses de congé-éducation, il faudrait tendre à ce que ces congés soient également accessibles aux travailleurs qui veulent développer de nouvelles potentialités en vue de leur retraite. Ils pourraient alors être payés en partie par l'employeur, en partie par le gouvernement.

L'âge fatal

On ne devrait pas être mis à la retraite fatalement tous au même âge à 65 ans. Certains conservent l'énergie et le goût

sont mis à la retraite pour raison de santé;

- 4- qu'on élimine la discrimination en raison du sexe et de l'âge dans les fonds de pension.

Améliorer nos régimes collectifs

Les régimes collectifs de façon générale comportent beaucoup de lacunes. Pour les améliorer seulement un peu, les syndicats livrent souvent de dures batailles. Voici un certain nombre d'objectifs proposés par le document:

- 1- que la loi des régimes supplémentaires assure

(à suivre pages suivantes)

Retraités et pré-retraités

Une liste de revendications pour le mouvement syndical

- 1- l'uniformité et la transférabilité des régimes en protégeant cependant les droits acquis;
- 2- les régimes supplémentaires ne devraient jouer qu'un rôle vraiment supplétif le jour où les régimes publics assureront à tous 70% du salaire industriel moyen, mais en attendant, nous devons viser à obtenir des prestations égales à au moins 70% du salaire de la meilleure année;
- 3- indexer les rentes à l'indice des salaires industriels de façon à protéger les retraités contre l'inflation et de leur permettre de participer également à l'enrichissement collectif;
- 4- que la retraite anticipée soit possible à partir de 60 ans sans réduction et même avant s'il s'agit d'une retraite pour cause de santé;
- 5- que la cotisation de l'employeur soit au moins égale à celle de l'employé et que l'employeur s'engage de plus à combler les déficits éventuels;
- 6- qu'en cas de remboursement des contributions, qu'un taux d'intérêt soit versé au cotisant, taux basé sur le rendement moyen de la caisse pour les années de contributions;
- 7- que la contribution de l'employeur soit également acquise à l'employé puisqu'elle constitue du salaire différé.

Les auteurs du document reconnaissent que ces deux dernières demandes sont en contradiction avec la revendication d'une augmentation des bénéfices. Cependant, tant que la loi n'assurera pas une transférabilité générale des différents régimes collectifs, ils croient que c'est là une façon de protéger les travailleurs qui n'acquiescent jamais le droit à une rente.

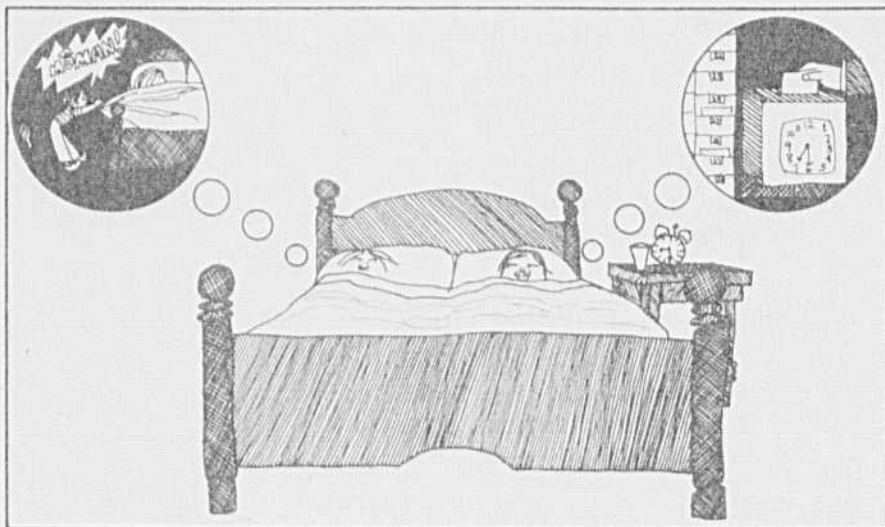
Ils proposent aussi:

- 8- que la gestion des caisses de retraite soit contrôlée par les travailleurs et leurs organisa-

- 9- éliminer toutes les mesures discriminatoires:
 - âge de la retraite différent pour les hommes et les femmes;
 - inexistence des demi-rentes de veuf;
 - cotisation ou pension différente pour les hommes et pour les femmes;
 - âge minimum ou maximum pour commencer à participer.

y faire valoir leurs revendications;

- 2- ils doivent aussi favoriser la création dans tous leurs locaux d'associations de retraités avec comme but:
 - de canaliser les revendications des retraités et d'assurer leur présence dans les négociations et au comité de gestion des caisses de retraite. Ils sont les plus capables de trouver des formules les satisfaisant;
 - organiser des activités sociales;
 - donner certains services: consultation, information, chronique dans le journal;
 - support technique pour les



Et dans nos syndicats. . .

Les politiques sur le statut des travailleurs retraité varient beaucoup d'un syndicat à l'autre et la place qu'on leur fait dans les structures et le fonctionnement normal est très différente. Le document constate cet état de fait et propose:

- 1- Les syndicats chez qui ce n'est pas le cas, doivent étudier la possibilité que les retraités restent membres du syndicat avec droit de parole et de vote sauf pour l'acceptation ou le rejet du contrat, les griefs et l'élection des dirigeants. Les retraités pourraient alors se joindre aux assemblées du syndicat pour

différentes initiatives;

- 3- qu'on se penche sur l'opportunité d'organiser une association provinciale des retraités;
- 4- les centrales doivent aussi développer une politique d'ensemble face à la retraite et investir avec les syndicats les ressources et les efforts nécessaires pour sensibiliser les jeunes et les délégués syndicaux à l'importance de cette politique;
- 5- qu'on porte une attention spéciale aux conditions de mise à la retraite et pour cela, qu'on développe des politiques de négociation comme on l'a fait dans d'autres do-

Suite de la page 10

- maines;
- 6- que les centrales fassent pression sur les gouvernements pour améliorer le sort des retraités;
- 7- qu'on multiplie les cours de préparation à la retraite pour permettre à de plus en plus

de travailleurs d'envisager une retraite longue et active;

- 8- qu'on étudie comment, par une réorganisation du travail, on puisse davantage mettre à contribution l'expérience, les connaissances et le sens de l'initiative des travailleurs les plus âgés dans les entreprises.

Des régimes publics boiteux et injustes

Après avoir analysé les régimes publics fédéral et provincial et les bénéfices combinés qu'ils prévoient pour les retraités, les auteurs du document en viennent à la conclusion qu'ils sont boiteux, sinon injustes.

Ils affirment: "On pourra parler d'une certaine justice sociale le jour où l'on reconnaîtra que chaque citoyen, quelque soit son sexe, son âge, ses capacités physiques, a des besoins essentiels et que leur satisfaction est un droit. Il faudra un régime universel de revenu annuel garanti.

En attendant, les pires injustices à l'égard des personnes âgées pourraient être corrigées rapidement si les gouvernements faisaient en sorte que:

- 1 les prestations de retraite du gouvernement fédéral combinées avec celles du RRQ assurent à tous les retraités 70% du salaire industriel moyen;
- 2 ces prestations soient accessibles à partir de 60 ans;
- 3 l'allocation au conjoint s'applique à partir de 45 ans et qu'elle continue après la mort du pensionné;
- 4 les travailleurs du 3e âge, participent à l'élaboration des politiques de retraite soit par le biais de leurs syndicats ou d'associations de retraite.
- 5 le mode de cotisation à la RRQ soit changé en éliminant le plafond (actuellement de \$10,400). pour les revenus cotisables et un plafond soit fixé sur la rente versée.



Pire pour les femmes

La discrimination envers les femmes est particulièrement dénoncée et combattue depuis quelques années. Elle s'ajoute à cette discrimination généralisée en fonction de l'âge.

- 82% des femmes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de la pauvreté.
- En 1975, 20.3% de toutes les femmes en emploi travaillaient à temps partiel contre 5.1% chez les hommes.
- Le taux de chômage était également plus élevé chez les femmes que chez les hommes: 8.1% contre 6.2%.
- De plus, les femmes gagnent en moyenne 57% de ce que gagnent les hommes. D'abord parce que les emplois traditionnellement féminins sont aussi par tradition les plus mal payés.
- En mars 1976, les rentes versées par la RRQ aux femmes de 65 ans et plus étaient de 75% inférieures à celles des hommes du même âge.
- De plus, la RRQ ne tient pas du tout compte de la femme au foyer sans salaire ou de toute la catégorie des travailleuses domestiques que souvent l'employeur ne déclare pas pour ne pas avoir à cotiser.
- Ainsi, en 1976, seulement 11% des femmes de 65 ans recevaient une rente du RRQ. (46% chez les hommes).

La situation économique en bref

Inflation - Canada

Indices			Taux de variations	
fév. 79	janv. 79	fév. 78	janv. 79 à fév. 79	fév. 78 à fév. 79
184.4	182.7	168.9	0.9%	9.2%

Chômage - Québec

fév. 79	janv. 79	fév. 78	fév. 78 à fév. 79
11.3	10.7	12.3	-8.2%

Gains hebdomadaires moyens - Canada

déc. 78	nov. 78	déc. 77	déc. 77 à déc. 78
269.34	272.30	252.81	6.5%

Chômage régional - Québec - février 1979

Bas St-Laurent et Gaspésie	21.2
Saguenay Lac St-Jean	13.0
Québec	10.2
Trois-Rivières	14.3
Cantons de l'Est	7.9
Montréal	10.4
Outaouais	15.6
Nord ouest	14.4
Côte Nord et Nouveau Québec	15.0

Mauricie: débat sur la souveraineté du Québec

Le 11 avril prochain, le Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummondville (FTQ) organise un souper causerie dont le thème sera "Référendum sur la souveraineté du Québec".

Pour l'occasion, le Conseil régional a invité Gérald Godin, député péquiste de Mercier, Michel Pagé, député libéral de Portneuf, et Léo Roback, universitaire proche du mouvement syndical. Tous les officiers et membres des syndicats affiliés sont invités à participer à cette rencontre qui aura lieu au Sapin Bleu, au Cap-de-la-Madeleine. Pour informations: 378-4049.

Nouveaux formateurs en information syndicale



Du 4 au 9 mars dernier, les services d'éducation et d'information de la FTQ ont formé une douzaine de nouveaux formateurs en information syndicale. Ces militants pourront donner le cours de base "Syndicalisme et information" dans leurs syndicats et dans les Conseils du travail. Ces formateurs viennent du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE), du Syndicat des métallos, du Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau et des Travailleurs unis de l'automobile (TUA).

Le 8 mars à Montréal



8000 femmes et hommes et enfants de toutes allégeances syndicales sont descendues dans la rue le 8 mars dernier à Montréal pour fêter la journée internationale des femmes. Rappelons que cette fête, tire ses origines de la répression exercée le 8 mars 1857 par la police de New York contre les travailleuses du textile et du vêtement en lutte pour la réduction de la journée de travail.

À Montréal les militantes (terme féminin qui englobait quelques milliers d'hommes ce soir-là, dont des cols bleus de la Ville de Montréal, des postiers, des travailleurs de l'Hydro-Québec, des grévistes de diverses entreprises...) ont défilé dans les rues avant de se réunir au CEGEP Maisonneuve pour y entendre des allocutions, assister à une pièce de théâtre et se fêter allègrement.

ISABELLE ALLENDE, la fille du président du Chili assassiné par la CIA, est venue exprimer avec vigueur sa solidarité avec les femmes du Québec le 8 mars dernier. La jeune femme a brièvement évoqué les gains qu'avaient fait les femmes et l'ensemble des travailleurs chiliens pendant l'exercice démocratique et progressiste du pouvoir par l'Unité Populaire. Elle a particulièrement insisté sur le caractère indissociable qui unit la lutte des femmes à celle de l'ensemble de la classe ouvrière. Elle a paru investir beaucoup d'espoir dans la résistance chilienne et l'expulsion prochaine de la Junte.

la chronique du Vieux Gustave

A l'origine de la fête du 8 mars, la lutte contre le "Sweating system".

En 1895, l'inspecteur Joseph Lessard rend compte, dans un rapport au gouvernement, de ce qu'est ce fameux "sweating system" parmi les ouvrières du vêtement de Montréal:

"Je touche ici à une plaie profonde. (...) Le « sweating system » ou système parcellaire (ouvrage divisé à la tâche) est une des plus honteuses spéculations qui se puissent voir.

Un exploitateur (sic) quelconque prend un contrat d'une manufacture, 200 paires de pantalon par exemple; il divise cet ouvrage entre douze ou quinze ouvrières qui travaillent pour un prix effroyablement bas. Le travail se fait soit chez les ouvrières même, soit plus fréquemment chez lui.

Les ouvrières employées sont la plupart du temps des

jeunes filles voire même des mineures qu'il paie de cinquante cents à trois piastres par semaine, rarement plus.

Les semaines sont en moyenne de soixante-quinze à quatre-vingts heures de travail, car ici le travail n'est pas mesuré à la capacité de l'ouvrière ni à la possibilité qu'il y a de le faire dans un temps donné, mais à son épuisement moral et physique.

Ne comptez pas travailler pour eux, si vous n'êtes pas résolus à leur donner toutes vos forces; car le « sweater » ne voit que son bénéfice et rien autre chose.

Les locaux où le travail se fait sont malsains et d'une propreté douteuse.

Tout le mal n'est pas là. Ils donnent bien souvent du travail le samedi soir qu'il faut rapporter le lundi matin. La pauvre ouvrière, qui souvent n'a que le peu qu'elle gagne pour soutenir une vieille mère ou de jeunes soeurs, passe sa journée du dimanche à travailler, de peur de perdre sa place afin de gagner un peu plus à son patron sans entrailles."

C'est finalement grâce à la syndicalisation massive des travailleuses du vêtement par l'Union Internationale des Ouvriers du Vêtement pour Dames (UIODV) qu'on a finalement pu faire cesser cette exploitation éhontée. . .



par Emile Boudreau,
responsable du service
de santé et de sécurité
de la FTQ

A la FTQ, nous recevons souvent des plaintes portant sur le comportement de certains "docteurs de compagnie". Dans la plupart des cas, ces plaintes sont justifiées. Ce qu'il faut savoir cependant c'est qu'il existe un code de déontologie de la médecine du travail qui a été sanctionné par l'American Occupational Medical Association en juillet 1976 et qui a ensuite été ADOPTÉ par le comité exécutif de l'Association Médicale Industrielle du Québec en novembre 1976. Nous croyons utile de publier intégralement ce code de déontologie pour que nos militants puissent en informer certains médecins qui ne le connaîtraient pas, ou qui se conduisent comme s'ils ne l'avaient jamais lu...

"Les règles qui suivent ont pour but d'aider les médecins du travail à exercer leur profession dans l'honneur et la dignité professionnels. Elles doivent régir leurs rapports avec les malades, les employeurs et les représentants des travailleurs, de même qu'avec leurs confrères

Code de déontologie pour les médecins du travail

des autres professions médicales et le public en général.

1. Le médecin du travail a pour devoir primordial de veiller à la santé et à la sécurité du travailleur dans son milieu de travail;
2. Il doit exercer sa profession selon des principes scientifiques, avec objectivité et intégrité;
3. Il doit s'abstenir de faire ou d'appuyer des déclarations qui ne sont pas conformes à ses propres observations ou à son jugement;
4. Il doit lutter contre toute conduite allant à l'encontre des règles d'exercice de la médecine du travail;
5. Il doit éviter tout conflit d'intérêt pouvant influencer son jugement;
6. Il doit s'efforcer de bien connaître les exigences physiques des postes de travail, les conditions de travail et les risques auxquels sont exposés les travailleurs, de même que les conditions d'hygiène et de sécurité applicables aux produits et aux techniques qu'ils utilisent;

7. Il doit garder secret tout ce qui est venu à sa connaissance dans l'exercice de sa profession à moins que la loi ou des raisons préemptives de santé publique ne l'obligent à rompre le silence. Par ailleurs il peut, avec l'autorisation du malade, informer d'autres médecins en



Certains médecins de compagnie agissent comme s'ils ignoraient l'existence d'un code de déontologie. Il serait peut-être bon de leur en citer certains passages...

respectant les normes de la profession. Il doit également reconnaître le droit qu'a l'employeur d'être informé sur l'état de santé des travailleurs et sur leur capacité d'occuper certains postes, mais il n'est

tenu, en aucun cas, de leur fournir un diagnostic ou des informations détaillés;

8. Il doit travailler sans relâche à améliorer les connaissances médicales; il doit informer les individus et les groupes exposés des risques qu'ils courent en temps opportun et d'une façon efficace et faire rapport aux organismes scientifiques concernés;
9. Il doit communiquer à ses malades, de manière à être bien compris, toute observation importante sur leur état de santé et recommander des examens, une consultation ou un traitement plus poussés s'il y a lieu;
10. Il doit consulter d'autres personnes chaque fois qu'il a besoin de renseignements sur les travailleurs ou leur milieu de travail;
11. Il doit collaborer avec les responsables gouvernementaux de la santé et les services publics de santé et entretenir de bonnes relations avec ses confrères des autres professions médicales;
12. Il ne doit pas inciter les gens à recourir à ses services par des prétentions exagérées, des cadeaux ou des promesses irréalisables; il doit informer honnêtement ses confrères et les intéressés des services qu'il peut offrir''.

Rejet de la requête des téléphonistes

Tripotage de Bell Canada

Bell Canada a tripoté les listes de ses employés et le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) s'est rendu complice de cette manoeuvre en rejetant la demande des téléphonistes de Bell Canada pour être représentées par le Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC).

C'est ce qui ressort d'une résolution d'urgence adoptée par le Conseil général de la FTQ, suite à la décision du CCRT de refuser la requête en accréditation déposée par le Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC) pour représenter les 7,000 téléphonistes et employés des salles à manger de Bell Canada au Québec et en Ontario.

Dans la même résolution, les délégués au Conseil général, qui est l'instance décisionnelle de la FTQ entre les congrès, somment "le gouvernement fédéral de faire enquête sur les tripotages de Bell Canada et de prendre les moyens nécessaires pour amener le CCRT à tenir un vote pour que les téléphonistes puissent choisir leur allégeance syndicale".

"La décision du CCRT est totalement aberrante. La demande du STCC avait été signée par une majorité de téléphonistes. Au Québec, cette majorité atteignait 76%. Le moins que le CCRT aurait pu faire dans un tel dossier, c'est de tenir un vote pour que les téléphonistes puissent s'exprimer clairement et démocratiquement sur le choix du syndicat qui les représentera", a déclaré M. Louis Laberge, président de la FTQ.

Celui-ci a poursuivi: "Il est inconcevable que le CCRT perpétue par sa décision l'existence d'un syndicat de boutique qui a toujours été à la solde de Bell Canada. La FTQ a appuyé la campagne des téléphonistes de Bell Canada qui voulaient se donner un vrai syndicat; cette bataille est loin d'être terminée et nous avons l'intention d'intensifier notre soutien à ce groupe de travailleurs qui fait face à l'un des employeurs les plus puissants et les plus rétrogrades au pays."

Au moment d'écrire ces lignes, le STCC menait une nouvelle campagne pour obtenir une nouvelle majorité.

Élections fédérales

Le Conseil général a donné le mandat à la FTQ de dresser un bilan des années du régime Trudeau et de diffuser massivement ce bilan au moment de la prochaine campagne électorale fédérale.

Selon les délégués au Conseil général, la priorité doit être de faire perdre des points au Parti libéral fédéral au Québec et la seule solution possible au plan social et économique, c'est le

Nouveau parti démocratique, le Parti conservateur prônant les mêmes politiques anti-sociales que le Parti libéral. Dans ce sens, le Conseil général a nommé un coordonnateur de la campagne d'appui au NPD au sein des syndicats de la FTQ, en la personne de Jean-Paul Rivard, qui est aussi permanent du Congrès du travail du Canada (CTC) au Québec.

À Montréal et dans quelques régions

Un premier mai intersyndical

Cette année, contrairement à l'année dernière, le premier mai sera fêté de façon unitaire à Montréal et dans quelques régions du Québec.

À Trois-Rivières et à Sherbrooke (dans ce dernier cas, ce sera la veille, soit le 30 avril), les instances régionales des trois centrales ont décidé de présenter une pièce de théâtre et de faire une soirée plutôt qu'une manifestation.

À Rouyn, les militants du Conseil régional (FTQ) manifesteront seuls et ils participeront ensuite à une soirée récréative. À Hull et à Saint-Jean un souper aux fèves au lard sera suivi

d'une fête. A Sainte-Thérèse, les militants du Conseil du travail, et plus particulièrement ceux de GM, qui éprouvent des difficultés avec la CAT, préparent une action sur ce thème. Ils se joindront probablement ensuite aux travailleurs de la région de Montréal pour manifester et fêter.

À Montréal, le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) organise une manifestation confiante suivie d'une fête au Centre Paul-Sauvé. La manifestation qui partira du Parc Molson à 7h.30 veut mobiliser les travailleurs sur les gains faits au cours de la dernière année et sur les luttes en cours.



pour
recevoir
le
monde
ouvrier

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande. Il suffit de remplir ce coupon et de nous le retourner.

Si vous désirez recevoir plusieurs exemplaires du Monde Ouvrier pour le distribuer à vos camarades de travail, indiquez le nombre:.....

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:
- Adresse:
- Ville:
- Code postal:
- Téléphone:
- Syndicat:
- Local:
- Employeur:

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431

SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS